



POLICY BRIEF

REPENSER LA TRANSITION JUSTE EN RDC

**FAIRE DE LA RDC UN “PAYS DE SOLUTIONS” NON SEULEMENT POUR
LE MONDE, MAIS AUSSI POUR ET AVEC SON PROPRE PEUPLE**

*An pays-solution, avec
et pour les communautés.*



NOTRE TERRE SANS PÉTROLE

Est une campagne qui appelle à l'**abandon définitif de tous les futurs projets pétroliers** en République démocratique du Congo (RDC) et dans le monde. **Elle promeut des énergies alternatives respectueuses de l'environnement et des droits des communautés locales.** Inspirée par la campagne [StopEACOP](#), cette initiative sensibilise et plaide en faveur d'une lutte mondiale plus forte contre l'expansion des combustibles fossiles.

Aymar Nyenyezi Bisoka
Emmanuel Musuyu
Vittoria Moretti

Novembre 2025



RESUMÉ EXECUTIF

Face à la crise climatique mondiale, la République démocratique du Congo (RDC) occupe une place stratégique. Avec ses immenses forêts du bassin du Congo, ses ressources en eau et ses minerais essentiels à la transition énergétique, elle est souvent présentée comme un « pays-solution » : un acteur clé pour la planète et un fournisseur crucial pour les technologies vertes. Mais derrière cette image prometteuse se cache un paradoxe. Au cœur des équilibres écologiques mondiaux, la RDC reste vulnérable, confrontée à la déforestation, à l'insécurité alimentaire et énergétique, à la pollution, à la dépendance aux industries extractives, à de fortes inégalités sociales et aux multiples défis de gouvernance environnementale. L'écologie politique du pays reflète ainsi des contradictions : une volonté de durabilité orientée vers l'extérieur d'un côté et la vulnérabilité environnementale des territoires locaux de l'autre ; d'énormes richesses écologiques mais la dépendance économique ; un discours sur l'équité, mais l'exclusion persistante des communautés locales.

Ces tensions se manifestent dans les luttes des peuples autochtones et des communautés locales, qui dénoncent : la menace de leurs terres, forêts et zones de pêche par l'exploitation pétrolière ; la perte d'espaces vitaux due aux méga barrages ; la pollution liée à l'extraction minière ; l'accaparement des forêts au nom de projets de carbone ; les abus et la pauvreté grandissante autour des réserves naturelles strictement protégées, malgré les promesses de co-bénéfices. Présentés comme des leviers de développement, ces projets profitent souvent très peu aux populations locales. La mauvaise gestion des ressources naturelles accélère la dégradation des forêts, des sols et des eaux, tout en aggravant les risques sanitaires. Ce décalage entre les ambitions et les engagements internationaux du pays, et la réalité vécue par les communautés locales révèle une urgence : celle de (re)penser la transition écologique à partir d'une perspective de justice environnementale qui implique de prendre au sérieux les besoins des populations congolaises.

CONSTAT CENTRAL

Les revendications des peuples autochtones et des communautés locales en RDC montrent que la transition telle qu'elle est tracée par le gouvernement congolais reste guidée par des priorités venues de l'extérieur et ignore trop souvent la justice environnementale en RDC. Cette transition ne peut pas être juste si l'action publique et les investissements autour ne parviennent pas à se recentrer sur trois exigences indissociables : **(1) garantir la jouissance effective, par les Congolais, des services écosystémiques (eau, forêts, sols, biodiversité) dont dépendent leurs moyens de subsistance ; (2) assurer leur participation pleine et entière aux décisions qui touchent leurs territoires, de la conception des politiques à leur suivi; et (3) reconnaître et intégrer leurs organisations, leurs intérêts, et leurs perspectives dans la définition et la mise en œuvre de ces politiques .** Cela implique de considérer les écosystèmes, les espèces et les processus naturels non seulement comme des ressources à exploiter, mais comme des acteurs à respecter et protéger.

Ces trois dimensions de la justice environnementale distribution, participation et reconnaissance donneront un contenu local et crédible au label de « pays-solution ». Sans ce recentrage, les effets des activités extractives et polluantes dénoncées par les populations continueront d'être ignorés. L'écologie politique congolaise risquerait alors de continuer à reproduire des déséquilibres historiques et des dynamiques coloniales et néocoloniales, d'affaiblir les territoires de vie et de miner la crédibilité des engagements climatiques. Avec ce recentrage, au contraire, elle peut devenir un véritable levier de justice et de durabilité, ancré dans les réalités congolaises.



OBJECTIFS DU POLICY BRIEF

Cette note poursuit trois objectifs complémentaires. **D’abord, il veut relayer les revendications des peuples autochtones, des communautés locales et des organisations de la société civile contre des projets pétroliers, miniers, hydrauliques et forestiers qui détruisent les écosystèmes, privent de moyens de vie et creusent les inégalités.** Ce positionnement se fonde sur un paradoxe : présentée comme « **pays-solution** » pour la transition écologique de la planète, la RDC demeure minée par la déforestation, la pollution, la surexploitation, la mauvaise gouvernance des ressources et les inégalités, tout en prônant une écologie politique qui en réalité exclut les communautés.

Le deuxième objectif est de proposer une nouvelle orientation de l’écologie politique congolaise, centrée sur les réalités locales plutôt que sur les seules priorités de la transition écologique globale. Cette orientation qui vise à définir la « **transition juste** » repose sur deux piliers : d’une part, territorialiser les politiques environnementales, en partant des besoins, intérêts et savoirs des communautés locales et des peuples autochtones et, d’autre part, garantir une participation réelle, une redistribution équitable des bénéfices et la reconnaissance des savoirs locaux comme fondements de la durabilité.

Enfin, cette note formule des recommandations concrètes pour **intégrer cette transition juste au cœur des politiques nationales et internationales** : développer une vision claire sur la transition énergétique tenant compte de la diversité sectorielle, promouvoir une gouvernance inclusive, assurer le consentement libre, préalable et éclairé, renforcer la transparence financière, conditionner les investissements verts à des critères sociaux et écologiques, et reconnaître la place centrale des peuples autochtones et des communautés locales.

ENJEUX CLÉS IDENTIFIÉS

Trois enjeux majeurs en lien avec la justice environnementale sont au cœur de cette proposition de transition juste et transparente en RDC : **la distribution, la participation et la reconnaissance.**

Tout d’abord, la plupart des travaux sur l’efficacité de la conservation montrent que équité et efficacité vont ensemble. Quand les communautés locales bénéficient réellement des gains (revenus, services écosystémiques, infrastructures), la conservation devient plus efficace, plus efficiente et plus durable. Ensuite, des études récentes sur la gouvernance des aires protégées indiquent que plus la gouvernance est inclusive et sous contrôle local, meilleurs sont les résultats écologiques (préservation des forêts, de la faune, de l’eau) et sociaux (moyens de subsistance, réduction des conflits). Passer de dispositifs exclusifs à des modèles co-gérés ou communautaires améliore nettement les effets de la conservation. Enfin, un demi-siècle de recherches en conservation souligne que les approches qui s’appuient sur les pratiques locales, les savoirs expérientiels et les institutions coutumières sont celles qui garantissent le mieux une conservation à la fois efficace et équitable.

Les études de cas que nous développons dans ce document confirment ces trois points. C’est pourquoi nous proposons une transition juste qui intègre, de manière concrète, distribution, participation et reconnaissance, en plaçant les acteurs locaux au centre de la conservation. Adopter ce cadre permet à la fois de critiquer utilement l’écologie politique congolaise actuelle lorsqu’elle ignore ces principes et d’ouvrir des pistes de réforme concrètes pour aligner objectifs climatiques, protection des écosystèmes et droits des communautés.

AXES DE TRANSFORMATION PROPOSÉS

Quatre axes sont envisagés dans ce document afin d'atteindre les objectifs escomptés.

1. **Redéfinir l'écologie politique congolaise** : le label de « **pays-solution** » place la RDC au centre des débats mondiaux sur l'écologie, mais il doit désormais s'enraciner dans les réalités locales des congolais et congolaises. Pour que cette ambition ait du sens, les politiques environnementales et de gestion des ressources naturelles doivent partir des besoins, des intérêts, des savoirs et des priorités des populations congolaises. Cette approche « bottom up », c'est-à-dire qui part du terrain, doit devenir le moteur des programmes liés à l'environnement et au développement durable.
2. **Fédérer les initiatives en cours pour une transition juste** : l'écologie politique est avant tout un espace de lutte pour les droits et leur mise en œuvre. Mais disposer de droits ou faire entendre ses revendications ne suffit pas. Il faut organiser et renforcer les mouvements qui portent ces voix, en les ancrant dans les réalités des peuples autochtones et des communautés locales. Ces mouvements légitimes sont essentiels pour transformer les revendications en actions politiques concrètes.
3. **Construire un inventaire clair des revendications locales** : pour placer ces voix au cœur des politiques environnementales, il est nécessaire de recenser, documenter et diffuser les revendications des peuples autochtones et des communautés locales. Ce travail doit permettre de les présenter de manière cohérente aux autorités congolaises, aux bailleurs de fonds et aux organisations internationales.
4. **Renforcer le plaidoyer sur les défis connus** : les populations affectées dénoncent déjà la destruction de leurs territoires, la pollution des eaux et des sols liés à l'exploitation pétrolière, minière et forestière. Ces constats sont connus : ce document formule des recommandations précises et applicables pour y remédier et garantir que la transition écologique en RDC soit véritablement juste et inclusive.



MESSAGE CLÉ

La RDC ne doit pas être seulement un « pays-solution » pour la planète, mais d'abord pour et avec les peuples autochtones et les communautés locales. Cela exige que son écologie politique embrasse les principes d'une transition réellement juste, portée depuis le terrain : accès équitable aux services écosystémiques, redistribution locale des bénéfices, participation réelle aux politiques et reconnaissance de leurs savoirs.



UN “PAYS SOLUTION” POUR QUI ?



« En tant que propriétaire et gardienne du potentiel environnemental recherché par le monde pour faire face aux enjeux du changement climatique, la République Démocratique du Congo présente ses forêts, ses mangroves, ses tourbières, ses ressources en eaux douces, et ses minerais stratégiques comme une « Réponse Naturelle » aux problèmes du climat. La RDC est « le pays solution » à la crise climatique. »

(Extrait du discours de clôture lors de la Pré-COP27 à Kinshasa, par son Excellence Me Eve Bazaiba Masudi, alors Vice Premier Ministre, ministre de l'Environnement et Développement Durable de la RDC, 2022, octobre 3-5)

La RDC est souvent présentée comme une solution pour la planète en raison de ses immenses ressources naturelles et de son rôle central dans la régulation du climat mondial. Pourtant, derrière cette image prometteuse se cache une réalité bien plus fragile : le pays demeure profondément vulnérable, à la fois sur le plan écologique et humain. Sur le plan écologique, la RDC, bien qu'elle soit l'un des plus faibles émetteurs de gaz à effet de serre, subit une dégradation rapide de son environnement. En 2024, elle a perdu environ 590 000 hectares de forêts tropicales primaires, soit une hausse de 60 000 hectares par rapport à 2023 sous l'effet de l'expansion de l'agriculture commerciale et de subsistance, des industries extractives et des infrastructures associées, ainsi que du changement climatique lui-même sous la forme d'incendies de forêt. Elle devient ainsi le troisième pays au monde le plus touché par la déforestation (WRI, 2025). Cette perte réduit les capacités de séquestration du carbone, perturbe la régulation du climat local et accentue l'érosion des sols.

La pollution généralisée des rivières, des nappes phréatiques et de l'air, notamment dans les zones minières et urbaines, aggrave cette situation. Les produits chimiques utilisés dans l'exploitation minière et l'absence de traitement des déchets industriels contaminent durablement les écosystèmes. Parallèlement, la RDC, pourtant classée parmi les dix pays de “méga-biodiversité”, connaît une disparition accélérée de nombreuses espèces animales et végétales (WWF, 2024). Une hausse des températures projetée de +1,7°C à +4,5°C d'ici la fin du siècle, accompagnée de pluies irrégulières et d'événements climatiques extrêmes fréquents comme les sécheresses et les inondations (Banque mondiale, 2025) ne fera qu'aggraver ces problèmes.

Sur le plan humain, ces déséquilibres écologiques se traduisent par des conséquences sociales et sanitaires graves. La déforestation, la pollution et la perturbation des saisons agricoles menacent la sécurité alimentaire des communautés rurales, dont la majorité dépend de l'agriculture de subsistance. Près de 80 % des maladies en RDC sont liées à la dégradation environnementale, notamment les maladies hydriques et respiratoires. À cela s'ajoutent les déplacements forcés provoqués par les projets miniers et la perte des espaces de vie traditionnels, et les repères culturels et spirituels. Les femmes et les peuples autochtones sont les plus exposés. Environ 75 % des femmes vivent sous le seuil de pauvreté, avec un accès limité à la terre, à la santé et à la justice, ce qui renforce leur vulnérabilité et celle de leurs familles (RDC, 2020).

Ainsi, la dégradation environnementale en RDC n'est pas seulement un enjeu écologique, mais une crise socio-écologique majeure qui touche les conditions de vie, la santé et la dignité des populations et qui pointe l'urgence de la gouvernance environnementale en RDC. Le label de « pays-solution » ne prendra tout son sens que s'il parvient à répondre à ces vulnérabilités profondes en plaçant les Congolais, et notamment les communautés locales et autochtones, au centre des politiques de transition écologique.



NÉCESSITÉ D'UNE CLARIFICATION

Le label de « pays-solution » en RDC ne se limite pas à un slogan. Il traduit une volonté politique de placer la question écologique au cœur des politiques publiques, comme cela a été observé dans d'autres pays africains depuis les années 1990 avec l'émergence du concept de développement durable, qui vise à concilier conservation et développement économique. Cette approche repose sur une vision de l'environnement axée sur les services écosystémiques, c'est-à-dire les bénéfices que la nature procure à la société (eau, forêts, sols, biodiversité).

Cependant, ces initiatives restent souvent en contradiction avec les besoins des populations locales. Dans la pratique, elles peuvent être accompagnées par la pollution, de pertes d'espaces et des moyens de vie et de pêche, de déforestation et d'accaparement des terres au nom de projets énergétiques, forestiers ou carbone. Présentés comme des leviers de développement, ces projets profitent rarement aux communautés dans le long terme, aggravant la pauvreté, la dégradation des écosystèmes et les risques sanitaires. Ce décalage révèle une tension persistante entre les ambitions globales et la justice environnementale locale.

Ces effets pervers s'expliquent par la dépendance du pays à des modèles de développement extractifs, centrés sur la croissance et l'exploitation intensive des ressources naturelles – notamment l'exportation des matières premières sans transformation ni création de chaînes de valeurs locales. Ce choix, censé financer le développement tout en soutenant la conservation, génère des contradictions : il accroît les inégalités sociales et bloque toute transition réellement durable (Büscher, Dressler & Fletcher, 2014). Or, de nombreuses études montrent qu'une écologie politique efficace doit se baser sur les expériences vécues par les peuples autochtones et les communautés locales en intégrant leurs savoirs, besoins et réalités (Dawson et al., 2024a). Il est essentiel d'impliquer ces communautés comme acteurs actifs, et non comme de simples bénéficiaires. Concrètement, il s'agit d'accorder pleine légitimité aux savoirs communautaires qui reconnaissent la nature comme sujet de droits et organisme vivant, indissociable d'un équilibre écologique vital. Les écosystèmes, espèces et dynamiques naturelles doivent être perçus non comme gisements à exploiter, mais membres de la même communauté de vie. L'idée est de garantir que toute décision de gestion ou d'aménagement tienne compte de ce système écologique et du bien-être de la nature, au même titre que des droits des communautés locales et autochtones.

En outre, les recherches basées sur des évidences du terrain démontrent que les approches les plus équitables et participatives produisent aussi les meilleurs résultats écologiques et sociaux. Plus la gouvernance est inclusive et ancrée localement, plus la conservation est durable et bénéfique pour tous (Dawson et al., 2024b). Ainsi, pour donner une véritable consistance au label de « pays-solution », la RDC doit recentrer ses politiques et investissements sur ces trois principes de distribution, participation et reconnaissance. C'est à cette condition que la transition écologique pourra être juste, efficace et ancrée dans les réalités congolaises, au service à la fois de la planète et des populations.

MISE À L'ÉPREUVE DU LABEL "PAYS SOLUTION"

Nous présentons cinq courts cas d'étude qui mettent à l'épreuve le label « pays-solution » et éclairent les défis d'une transition juste en RDC. Observés depuis les territoires congolais, ils montrent à la fois les limites de l'écologie politique congolaise et comment bâtir une justice environnementale concrète, co-élaborée avec les communautés.

1. **Les minerais stratégiques** illustrent les limites des droits et des politiques formels s'ils ne se traduisent pas par un accès et un contrôle effectifs pour les populations locales.
2. Les impacts de l'**exploitation forestière industrielle et des projets carbone** émergents soulignent la nécessité de reconquérir des territoires face à la dynamique de dépossession.
3. **La question pétrolière** révèle plus de 50 ans d'exploitation sans véritable développement local, suivis pourtant par un nouveau lancement de blocs en 2022 et 2025.
4. **Les énergies dites « vertes »** posent le problème des mégaprojets de développement aux impacts sociaux et écologiques lourds, se traduisant souvent par une écologie des illusions.
5. Le **Couloir vert Kivu-Kinshasa** est une innovation importante mais celle-ci ne peut être crédible que s'il s'appuie sur une justice environnementale structurelle, reconfigurée d'une conditionnalité économique et environnementale alignée sur les intérêts des peuples autochtones et des communautés locales.

DESTRUCTION DES TERRITOIRES ET DES CORPS : MINERAIS STRATÉGIQUES

La RDC porte depuis longtemps une écologie politique à deux vitesses : d'un côté, une conservation stricte des aires protégées qui imposent des restrictions sévères à l'accès et à l'utilisation des forêts par les peuples autochtones et les communautés locales (RFUK 2016) ; de l'autre, une exploitation polluante des ressources. Cette contradiction nuit à la fois aux populations et à l'environnement, jusqu'à saboter les objectifs de conservation et les services écosystémiques. L'extraction des minerais stratégiques en est l'exemple le plus parlant : concessions empiétant sur ou fragmentant des zones protégées, routes d'accès qui ouvrent à la déforestation, pollutions des eaux et des terres, et déplacements forcés ; bref, une conservation proclamée mais contredite par les pratiques extractives.

Certes, le Code minier révisé (2018) et la loi sur la protection de l'environnement (2011) existent, mais leur application est freinée par la corruption, le manque de moyens et l'impunité de certaines compagnies. Les défenseurs de l'environnement sont parfois menacés ou criminalisés, ce qui creuse encore le déficit de justice. Dans le Lualaba, le Haut-Katanga ou le Sud-Kivu, la pollution des sols, des rivières et de l'air affecte la santé, la sécurité alimentaire et la cohésion sociale ; la déforestation, l'érosion de la biodiversité et l'appauvrissement des sols fragilisent davantage des communautés dont les droits sont trop souvent bafoués (Afrewatch & RAID, 2024).

Cette situation met au jour trois enjeux clés. D'abord, la transition énergétique mondiale ne peut être « juste » si elle repose sur la dépossession des communautés du Sud pour alimenter les technologies vertes du Nord ; elle exige une gouvernance refondée, une redistribution équitable des bénéfices et le respect strict des normes sociales et environnementales et le respect des droits humains. Ensuite, il révèle une constance historique : les territoires congolais sont sacrifiés au nom d'un progrès extérieur ; hier l'industrialisation coloniale, aujourd'hui la transition verte ce qui relève d'un racisme environnemental structurel où vies et savoirs congolais comptent peu. Enfin, la définition des droits des communautés n'est pas claire et leur reconnaissance reste trop souvent symbolique : sans mise en œuvre effective, les communautés continuent de lutter pour contrôler leurs ressources et exercer leur souveraineté.



MARCHANDISATION DES TERRITOIRES ET INÉGALITÉS : FORÊTS ET CARBONE

Avec ses forêts et tourbières couvrant des millions d'hectares — capables, selon les estimations, d'absorber chaque année plus de CO₂ que l'Amazonie (OFAC, 2021) — la RDC veut se positionner comme un acteur majeur face aux crises climatique et de biodiversité. Pour financer cette ambition, le gouvernement mise sur les marchés volontaires du carbone (MVC). Or, une étude récente de Rainforest Foundation UK montre que souvent ces projets s'accompagnent de dérives environnementales, sociales et éthiques.

On dénombre 71 projets carbone couvrant environ 103 millions d'hectares, presque la moitié de la superficie du pays, auxquels s'ajoutent 80 millions d'hectares de concessions assignées pour la certification de crédits carbone sans un emplacement géographique spécifique. Le secteur reste opaque : le registre national, publié tardivement en 2024, est incomplet, et seuls trois projets semblent avoir vendu des crédits à l'international. Beaucoup de concessions sont contrôlées par d'anciens exploitants forestiers reconvertis, souvent sur des forêts déjà exploitées, ce qui interroge la valeur écologique des projets. Des irrégularités sont fréquentes : attributions illégales, absence de consultations, violations du Code forestier.

Pour les communautés locales, les promesses de retombées sont largement illusoires. Le droit au consentement libre, préalable et éclairé (CLIP), pourtant reconnu dans l'arrêté ministériel de 2017 sur le CLIP dans le cadre des projets REDD+ dans la loi de 2022 sur la promotion et la protection des peuples autochtones pygmées est régulièrement violé ; femmes et jeunes sont exclus de la prise de décisions. Ces projets attisent tensions foncières, conflits et captation par des élites, sans bénéfices économiques et climatiques tangibles. Pire, ils freinent la foresterie communautaire en bloquant l'accès à des titres fonciers collectifs indispensables à une gestion autonome et à l'auto-détermination. (Rainforest Foundation UK, 2025). Deux enjeux se dégagent : d'une part, l'« innovation verte » masque des rapports de pouvoir très asymétriques ; d'autre part, la conception descendante prolonge une logique coloniale qui dépossède les communautés. Ici, la justice environnementale n'est pas ignorée : elle est entravée.





EXTRACTION SANS DÉVELOPPEMENT : MUANDA ET BLOCS PÉTROLIERS

L'exploitation pétrolière illustre la dualité de l'écologie politique congolaise. La RDC mise sur le pétrole pour stimuler la croissance et lutter contre la pauvreté, mais, après des décennies d'exploitation, ces promesses ne se concrétisent pas. Au contraire, les effets négatifs sur les moyens de subsistance et la santé des populations aggravent la précarité. Le cas de Muanda, à l'extrême ouest du pays, en est un exemple frappant.

À Muanda, où opèrent Perenco, Socir et Surestream, l'activité pétrolière présentée comme un moteur de développement provoque des transformations profondes, souvent irréversibles : perte de terres agricoles ; pollution des eaux (rivières, fleuve, océan, nappes) ; destruction de la biodiversité (cocotiers, palmiers à huile, manioc, acajous, pêcheries) ; recul de l'agriculture vivrière et de la pêche artisanale. Résultat : une dépendance accrue aux produits importés et une vulnérabilité grandissante des communautés locales déjà exposées au changement climatique. Les revenus pétroliers censés financer le développement ne profitent guère aux habitants : les mécanismes de redistribution (Comité de concertation pour le développement de Muanda et Comité de Concertation du Territoire de Muanda) sont perçus comme opaques et politisés, ce qui alimente la défiance et les tensions sociales. S'y ajoutent une forte militarisation des zones pétrolières (intimidations, restrictions de circulation, conflits) et la faiblesse des emplois locaux décents, les postes qualifiés étant souvent externalisés autant de facteurs qui aggravent les impacts sociaux du pétrole. Plus discrète mais tout aussi grave, la violence symbolique : l'effacement de repères culturels, la disparition de forêts sacrées et de sites rituels fragilisent les pratiques spirituelles et identitaires (IDEL, 2025).

Cette expérience montre pourquoi des organisations de la société civile contestent le projet de céder plusieurs dizaines de blocs pétroliers supplémentaires. Elles indiquent que ces projets risquent surtout d'accélérer la destruction de la nature notamment lorsque les blocs se situent dans des aires protégées et dans les tourbières et d'accroître la vulnérabilité des populations, en particulier les plus pauvres. Pour qu'une transition soit juste, il faut placer les communautés locales au centre des décisions et des bénéfices.

CONTRE UNE ÉCOLOGIE DES ILLUSIONS : INGA ET VIRUNGA

Le projet du barrage Inga III et les initiatives énergétiques du parc des Virunga offrent deux visions opposées de la transition écologique en RDC. Inga III, héritier des barrages Inga I et II, incarne une utopie technocratique de modernisation centralisée : produire 40 000 MW destinés surtout aux marchés mondiaux et aux industries extractives. Derrière cette promesse d'énergie verte se cachent des risques de déplacements de populations, des pertes culturelles et une atteinte durable à la biodiversité. Ce projet, présenté comme un symbole de développement durable, prolonge en réalité une logique extractiviste : les bénéfices reviennent à l'État et aux investisseurs, tandis que les coûts sociaux et écologiques sont supportés par les communautés locales. Ce modèle nourrit ce que certains appellent une « écologie des illusions », où les discours sur la transition masquent la dépossession et la marginalisation des savoirs locaux.

À l'inverse, le parc des Virunga esquisse une autre voie. Bien qu'il reste un espace de tensions, marqué par la déforestation et les pressions économiques et les conflits armés qui s'étendent, ses projets d'énergie renouvelable, tels que les microcentrales hydroélectriques, contribuent à promouvoir un développement qui soutient les communautés locales, crée des emplois et protège mieux les écosystèmes. Toutefois, ces initiatives demeurent fragiles : leur durabilité, leur inclusion réelle et leur capacité à bénéficier aux plus pauvres, notamment aux peuples autochtones et aux communautés déplacées, peuvent encore être renforcées.

Mais dans tous les cas, la comparaison entre Inga et Virunga révèle un choix crucial : continuer sur la voie des grands projets centralisés, dépendants des logiques financières mondiales, ou renforcer des alternatives locales fondées sur la justice sociale, la souveraineté territoriale et les droits des communautés. L'avenir énergétique et écologique de la RDC se joue dans ce passage d'une écologie des illusions à une écologie de la justice.

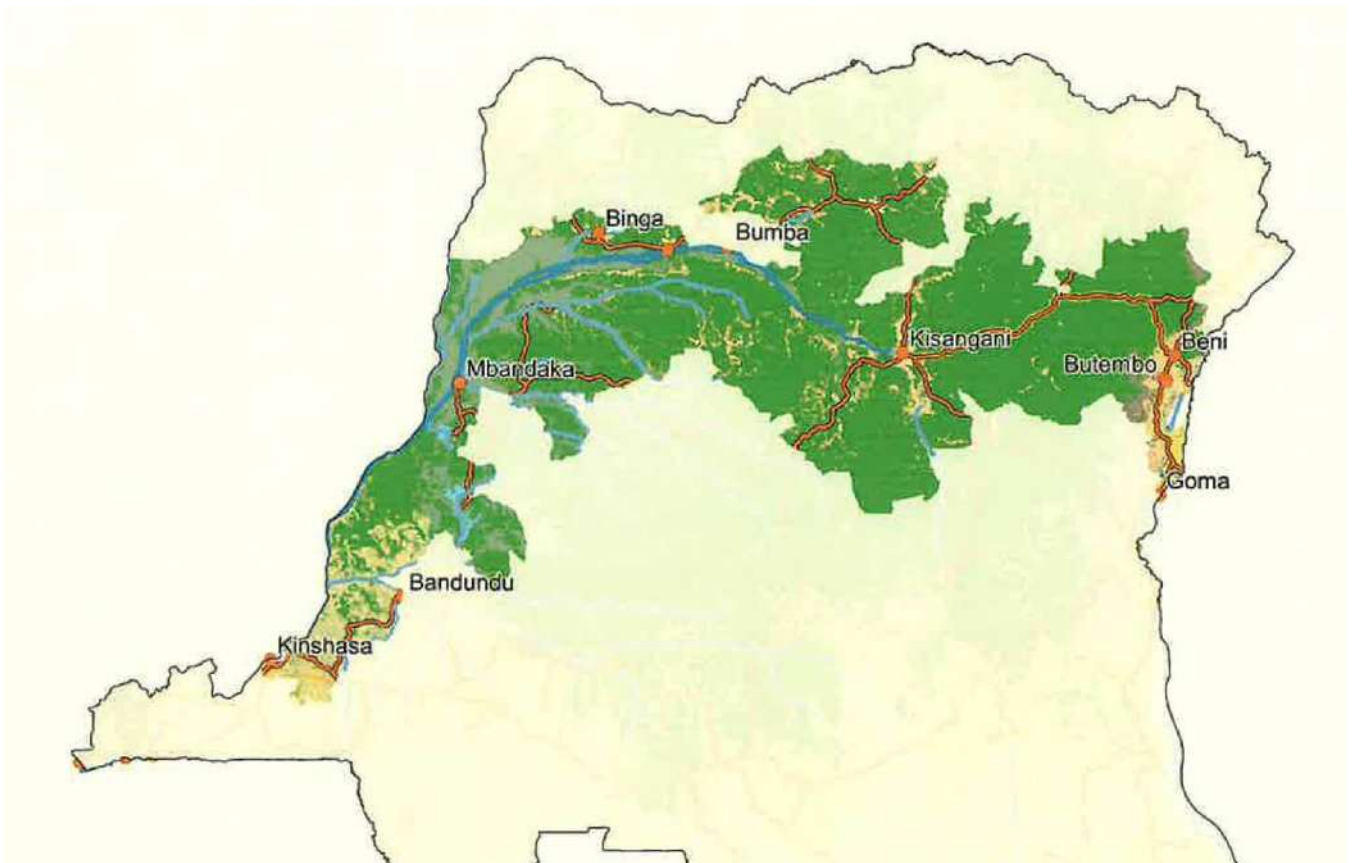


UNE JUSTICE DE RECONNAISSANCE : LE COULOIR VERT KIVU-KINSHASA

En janvier 2025, la RDC a lancé le Couloir vert Kivu–Kinshasa, une vaste aire protégée à vocation communautaire de 544 000 km², dans le but de préserver de 100 000 km² de forêts primaires et 60 000 km² de tourbières, sous l'autorité de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et gérée dans le cadre d'un partenariat public–privé. Présenté comme une vitrine climatique, ce projet vise à dépasser le paradoxe congolais d'une conservation souvent source de conflits et de faibles retombées locales, en articulant préservation écologique et développement socio-économique (ICCN, 2025).

Trois innovations le distinguent. D'abord, sa forme hybride : **une aire protégée conçue comme zone économique spéciale**, catégorie inédite qui échappe aux classifications classiques et à la logique forteresse et militarisée qui les caractérisent souvent. Ensuite, une stratégie d'incitation : **favoriser les investissements « verts »** pour décourager les activités polluantes et promouvoir la sécurité alimentaire et énergétique grâce à des incitations fiscales. Enfin, **une promesse de justice : les bénéfices des investissements doivent profiter directement aux populations les plus vulnérables du couloir**. En ce sens, le projet cherche à anticiper les injustices environnementales (déplacements, exclusions, accaparement des terres) plutôt que d'y répondre après coup en introduisant aussi des sauvegardes clés tels que la nécessité du CLIP.

Mais cette promesse ne sera crédible que si elle repose sur un quatrième pilier en plus de la distribution, la participation et la reconnaissance : la conditionnalité économique. Cela signifie que les avantages accordés aux investisseurs — exonérations, permis, infrastructures — doivent être conditionnés à leurs performances écologiques et sociales, mesurées de manière transparente. Sans cela, le risque est grand que le projet ne devienne un simple exercice de greenwashing. Pour être juste, cette conditionnalité doit s'inscrire dans une économie verte "épaisse" (thick green economy), fondée sur des réformes structurelles : reconnaissance des droits fonciers et territoriaux (e.g. foresterie communautaire), droit de veto communautaire, restrictions de l'exploitation et redistribution équitable des revenus. C'est à cette condition que le Couloir vert pourra devenir un véritable modèle de justice environnementale, où les communautés locales ne sont pas seulement bénéficiaires, mais actrices à part entière de la gouvernance des territoires.



CONCLUSION

Ces cinq cas révèlent les contradictions et les potentialités de la transition écologique en RDC. Derrière le label de « **pays-solution** » se dessine une écologie politique à deux vitesses : **d'un côté, des projets extractifs et centralisés qui détruisent les territoires et aggravent les inégalités ; de l'autre, des initiatives locales qui cherchent à concilier protection de l'environnement et justice sociale.**

Les minerais stratégiques, le pétrole et les marchés du carbone montrent que les politiques environnementales actuelles reposent encore sur une logique de dépossession : les ressources sont exploitées au nom du progrès, mais les bénéfices échappent aux populations, tandis que la pollution, les déplacements et la perte de souveraineté territoriale en sont les coûts cachés. Ces modèles perpétuent une forme de racisme environnemental où les savoirs et les vies congolaises demeurent marginalisés. À l'inverse, **les projets tels que le Couloir vert Kivu-Kinshasa peuvent ouvrir la voie à une écologie plus ancrée dans les territoires lorsqu'elles sont fondées sur la participation, la redistribution, la reconnaissance des droits des communautés locales et des peuples autochtones et une gouvernance transparente.** Ils rappellent que la transition ne peut être juste que si elle s'accompagne d'une transformation structurelle : conditionner les investissements à des performances sociales et écologiques vérifiables, garantir les droits fonciers, renforcer la gouvernance locale et redonner une voix réelle aux populations concernées. Les concessions forestières de communautés locales (CFCLs) qui permettent aux communautés d'exercer des droits collectifs sur leurs terres traditionnelles et de les gérer durablement sont un exemple intéressant qui illustre comment la transition juste peut fonctionner en combinant les droits fonciers, la gouvernance locale, la planification de la conservation et l'autonomisation économique, essentiels à l'autodétermination.

En somme, la leçon commune de ces cinq cas est claire : **la justice environnementale ne consiste pas seulement à protéger la nature, mais à repenser les rapports de pouvoir, à relier durabilité et dignité humaine, et à faire de la RDC non pas un « pays-solution » pour le monde, mais un pays-solution pour et avec son peuple.**

RECOMMANDATIONS

À L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT DE LA RDC

- **Institutionnaliser la justice environnementale dans les politiques publiques**, en intégrant explicitement les principes de souveraineté territoriale, de consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) et de conditionnalité écologique dans tous les lois et politiques pertinentes.
- **Renforcer la décentralisation verte**, en dotant les provinces et les entités territoriales décentralisées des capacités institutionnelles et financières nécessaires pour élaborer des plans locaux de transition juste en matière d'utilisation des terres, basés sur les besoins des populations.
- **Faire progresser les réformes juridiques** en matière de propriété foncière, d'utilisation des terres, de forêts, de conservation de la biodiversité et d'agriculture de manière à promouvoir l'autonomie locale et les droits des communautés locales et des peuples autochtones.
- Accélérer les réformes spécifiques et renforcer les institutions liées à la foresterie communautaire, aux aires protégées gérées par les communautés (APAC) et à la loi sur les peuples autochtones (2022) afin de soutenir le développement autodéterminé et la participation à la gestion des ressources naturelles.
- **Promouvoir les initiatives communautaires** en matière d'énergie et de production locale décentralisée (micro-hydroélectricité, solaire, biomasse) comme alternatives aux mégaprojets ayant une forte empreinte sociale et écologique.
- Mettre fin aux nouveaux projets pétroliers et gaziers dans les écosystèmes sensibles, réévaluer les concessions existantes, renforcer la transparence et les recours.
- **Maintenir le moratoire national sur les nouvelles concessions forestières**, et instaurer un nouveau moratoire sur les nouveaux projets carbone jusqu'à ce qu'un cadre juridique solide soit mis en place, garantissant la conformité avec les garanties de Cancún et les normes internationales.
- Faciliter la **création d'un cadre multi-acteurs pour la mise en œuvre du Couloir vert Kivu–Kinshasa**, avec gouvernance partagée, plan financé et suivi participatif, selon la Déclaration finale des organisations de la société civile.

À L'ATTENTION DES BAILLEURS ET PARTENAIRES INTERNATIONAUX

- Soutenir les dispositifs de contrôle citoyen et de redevabilité, y compris les observatoires indépendants de la gouvernance environnementale et les plateformes multipartites.
- Encourager des mécanismes financiers innovants, tels que les fonds de justice climatique communautaire, permettant aux populations d'accéder directement aux ressources pour la restauration écologique et le développement durable.
- Renoncer aux approches uniformes de la transition verte : les modèles exportés depuis le Nord doivent être adaptés aux réalités socio-historiques congolaises.
- Donner la priorité aux solutions énergétiques décentralisées telles que les micro-barrages, plus adaptées aux contextes locaux et moins génératrices d'impacts irréversibles sur les communautés et les écosystèmes.

À L'ATTENTION DU MOUVEMENT CITOYEN ET DU MILIEU ASSOCIATIF CONGOLAIS

- Renforcer les alliances entre ONG, chercheurs et communautés, afin de documenter les injustices environnementales et de promouvoir des plaidoyers ancrés dans les expériences locales.
- Encadrer juridiquement et politiquement le concept de “pays-solution”, pour en faire un instrument de revendication sociale et écologique et non un outil de légitimation politique.
- Développer des espaces de concertation communautaire, notamment sur la gestion foncière, la gouvernance minière et les projets carbone, pour replacer les populations au centre des décisions environnementales.
- Valoriser les savoirs écologiques endogènes, en intégrant les pratiques traditionnelles de gestion durable des ressources dans les politiques de conservation et de développement.
- Soutenir des investissements de conservation non marchands, fondés sur droits et coopération (Art. 6.8 de l'Accord de Paris), orientant les financements vers communautés locales, avec transparence, coresponsabilité et bénéfices équitables.
- Soutenir la participation de la société civile, communautés locales et peuples autochtones au CVKK, incluant gouvernance partagée, suivi citoyen indépendant, recours effectifs et publication des données.
- Soutenir l'appui technique et juridique aux communautés impliquées dans les investissements ‘verts’ et la finance climat pour outiller négociations, évaluer coûts/risques, sécuriser droits et décider collectivement, librement, de manière éclairée.

À L'ATTENTION DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES

- Revendiquer activement leurs droits fonciers et territoriaux, notamment à travers la foresterie communautaire et les dispositifs de gouvernance locale reconnus par la loi congolaise.
- Consolider les structures locales de gestion des ressources naturelles, en s'appuyant sur les autorités coutumières et les associations de base pour élaborer des plans de développement écologique.
- Favoriser la participation intergénérationnelle et inclusive, en impliquant les femmes et les jeunes dans la gouvernance territoriale et les initiatives écologiques.
- Développer une écologie culturelle, fondée sur les savoirs spirituels, symboliques et pratiques des territoires, pour réaffirmer le lien entre identité, nature et justice.

REFERENCES

Afrewatch, & RAID (2024). *Beneath the green: A critical look at the environmental and human costs of industrial cobalt mining in DRC*. Londres.

Banque mondiale (2025). *La Banque en République démocratique du Congo*. Washington, DC.

Büscher, Dressler, & Fletcher (2014). *Nature Inc.: Environmental conservation in the neoliberal age*. University of Arizona Press.

Fairhead, Leach & Scoones (2012). Green grabbing: A new appropriation of nature? *Journal of Peasant Studies*, 39(2), 237–261.

Fondation Virunga (2025). <https://www.virunga.org>

Global Forest Watch (2025). *République Démocratique du Congo dashboard*. World Resources Institute. <https://www.globalforestwatch.org>.

ICCN (2025). *Couloir Vert Kivu-Kinshasa. Création d'une Aire Protégée à vocation de Réserve Communautaire dénommée*. Kinshasa.

Initiative pour le Développement Local (2025). *Impacts de l'exploitation du pétrole et du gaz sur les économies locales à Muanda, RDC*. Boma.

International Rivers (2017). *In debt and in the dark. Unpacking the Economics of DRC's Proposed Inga 3 Dam*. South-Africa.

Ministère de l'Environnement et Développement Durable (2021–2024). *Documents stratégiques*. Kinshasa.

Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement (2024). *Plan National Stratégique de Développement*, Kinshasa.

OFAC (Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale). (2021). *Les forêts du Bassin du Congo: État des forêts*.

Présidence de la République, Cabinet du Conseiller spécial en matière de la pauvreté (2020). *Programme présidentiel accéléré de lutte contre les inégalités et la pauvreté*. Kinshasa.

RDC, Présidence de la République, Cabinet du Conseiller spécial en matière de la pauvreté. (2020). *Programme présidentiel accéléré de lutte contre les inégalités et la pauvreté* (p. 15). Kinshasa.

Rainforest Foundation UK (2016) Les zones protégées du bassin du Congo : un échec tant pour les populations que pour la biodiversité ?

Rainforest Foundation UK (2025). *La grande ruée vers l'or vert : La prolifération et les impacts des projets de crédits carbone forestiers en RDC*

World Resources Institute (2025). *Top 10 lists. Global Forest Watch*. <https://www.globalforestwatch.org>;

WWF (2024). *Living planet report: A system in peril*. Gland: WWF International.



NOTRE TERRE SANS PÉTROLE

contact@notreterresanspetrole.org

www.notreterresanspetrole.org

+243 979 672 109